



SUCCESSION D'UN COUSIN GERMAIN DE NOTRE MÈRE DÉCÉDÉE

Par **MarieR75**, le **26/01/2012** à **19:18**

Bonjour,

je me permets de vous contacter pour obtenir confirmation d'une réponse apportée par un notaire, car elle m'étonne énormément.

Notre mère avait un cousin germain qui est décédé sans descendants ni ascendants.

Le notaire qui s'occupe de la succession nous fait savoir que ma sœur et moi ne sommes pas concernés par cette succession au motif que notre mère est décédée.

Le frère et la sœur de ma mère, eux, font bien partie de la succession.

Pourriez-vous s'il vous plaît me confirmer que cela est correct ?

Merci infiniment de votre réponse,
Cordialement,

F